

2025/337

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025/09/03

### SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

<b>Date de la convocation :</b> 09/09/2025	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 27	
<b>Présents :</b> 21	
<b>Votants :</b> 24	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Serge CIVIL procuration à Pascale MICHEL, Bernard PAGES procuration à Eric BOSQUE, Michel PLAZA procuration à Patrick LANNES.
	<b>Absents excusés :</b> Florian GUZDEK
	<b>Absents :</b> Jean Charles FESQUET, Fabien BATLLE
	<b>Secrétaire de séance :</b> Audrey CALVET

## Village de Noël de la Distillerie 2025

### Validation des tarifs des chalets et des emplacements sur le marché artisanal

Monsieur le maire expose :

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité a souhaité organiser pour la 5ème édition le « Village de Noël de la Distillerie » et son marché artisanal : temps fort festif et convivial qui comme chaque année remporte un énorme succès.

Cette année le Village de Noël de la Distillerie sera installé dans le jardin de la Maison du Citoyen et le marché artisanal sur l'esplanade Gala de la médiathèque, du vendredi 5 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.

Cette période festive sera l'occasion d'accueillir, outre le marché artisanal, de nombreuses animations à destination de tous les publics (jeux gonflables, manèges, patinoire, concerts, spectacles et des soirées événements...), mais également des chalets proposant de la restauration, de la vente d'articles divers, un chalet pour l'organisation de la patinoire et un chalet qui accueillera la crèche de Noël.

Pour ce faire, Monsieur le maire demande au Conseil municipal de valider les tarifs suivants :

. Chalet de 8,64 m <sup>2</sup> « Gourmand »	2 500 €
. Chalet de 8,64 m <sup>2</sup> « Gourmand » x 2	4 000 €
. Chalet de 8,64 m <sup>2</sup> « Sucré »	1 350 €
. Chalet de 8,64 m <sup>2</sup> « vente » hors restauration	2 000 €
. Chalet de 8,64 m <sup>2</sup> « organisation patinoire »	1 000 €

2025/338

NB

. Emplacement sur le marché artisanal	14 € / jour
. Caution dégradations du chalet	1 500 €
. Caution nettoyage complet du chalet	500 €
. Caution dégradations des installations ou du matériel situés sur l'espace du marché artisanal	1 500 €

Monsieur le maire informe les élus que le lancement de la consultation concernant l'appel à candidature pour le Village de Noël 2025 a été effectué le 9 septembre 2025 avec une date limite de réception des offres au 3 octobre 2025.

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** la tarification des chalets et de l'espace du marché artisanal qui seront mis à disposition à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du .....17/09/2025.....

Fait à Toulouges, le 16 septembre 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 17/09/2025